



J'ai eu un accrochage en voiture

Par **thebossof24**, le **30/07/2008** à **12:48**

Je sors du parking dans mon village. Il y a un stop, je m'y arrête. Il y a un miroir de l'autre côté de la chaussée me permettant de voir ce qui arrive sur la route où je dois m'insérer. Cependant ce miroir est cassé et je n'ai aucune visibilité car les platanes situés tout le long de cette route m'en empêchent. Je m'avance donc un peu pour voir les autres véhicules éventuels. A ce moment-là, un autre véhicule percute le mien. Le miroir étant cassé et les platanes présents, j'étais obligé de m'avancer un peu. De plus, je soupçonne la conductrice d'avoir eu une vitesse supérieure à celle autorisée sur cette route (30 km/h). Mon assureur assure que je suis dans le tort. Que puis-je faire ? ai-je raison que je n'ai pas tous les torts ?

Par **domi**, le **30/07/2008** à **13:28**

Votre assureur a raison, vous êtes en tort puisque vous avez "grillé" le stop ! Domi

Par **metric38**, le **30/07/2008** à **13:53**

Bonjour,

vous avez certes grillé un stop mais vous n'êtes pas entièrement fautif puisque le miroir de l'intersection est cassé. Contactez votre maire et expliquez-lui la situation. Il pourra peut-être contacter votre assureur et lui expliquer la situation. De plus l'autre conductrice, si elle est de bonne foi, reconnaîtra que vous vous êtes juste avancé pour voir s'il y avait des voitures. Par ailleurs, la responsabilité du maire peut être engagée ! Il doit veiller à la sécurité des

habitants !

Cordialement,

AS